

## Session des 23 et 24 juin 2011

### Avis sur le SREED

### Déclaration de la CGT

---

La CGT a participé aux ateliers préparatoires à l'élaboration de ce schéma, elle a communiqué au Conseil régional sa contribution, elle s'engage également dans la deuxième phase de consultation ouverte jusqu'au 31 juillet. Notre propos ne portera donc que sur le projet d'avis qui nous est proposé.

La CGT est intervenue en commission sur la problématique de la notion « d'équipe Pays de la Loire » ; pour nous, il importe de bien définir le rôle de chaque partenaire et de chaque acteur : en amont, la CGT peut accepter d'être un partenaire social co-contributeur à la définition d'une politique publique, co-élaborateur de certaines propositions mais pas de devenir un acteur de la mise en œuvre de celle-ci. En aval, la CGT revendique sa place dans toute initiative d'évaluation et de suivi du point de vue des salariés !

Aussi, la CGT estime que la pensée du CESER sur la question est tout à la fois mal posée, faussée, inaboutie quand le projet d'avis parle de « *risque d'ingérence dans la stratégie des différents acteurs ou d'affirmation d'un leadership régional dans le domaine économique qui pourrait se faire au détriment d'une préoccupation commune de la création de valeur ajoutée* ».

Le projet d'avis fait longuement référence à la Charte de conditionnalité des aides.

Que celles-ci, leur conditionnalités, leur évaluation et leur suivi semble faire peur à certain ! Le mot « Charte » semble déclencher chez certains de nos collègues de curieuses pathologies !

Plus sérieusement, la CGT regrette que le projet d'avis référence fasse référence au « *risque d'engendrer des coûts supplémentaires pour les PME qui accepteraient le soutien régional* » ; l'écriture du paragraphe laisse entendre que les quatre blocs – emploi, social, environnemental et responsabilité sociale de l'entreprise – constituent des surcoûts ; curieuse approche de la part du CESER. De même, il est sous-entendu que pourrait être remise en cause la responsabilité des entreprises ; c'est peu habile et peu juste !

Enfin, sur ce point, le projet d'avis indique que « *cette charte de conditionnalité des aides devra se référer aux travaux déjà réalisés par le CESER* ».

La phrase est ambiguë :

- s'il s'agit des travaux du CESR en 2006 qui ont produit une proposition de Charte reprise in extenso le Conseil régional en 2007, ce n'est pas sérieux : mandaté par la Région, une étude du cabinet ASDO pointe la nécessité, a minima, de procéder à des ajustements de la Charte et la fiche 1.5.1 de l'Agenda 21 régional constitue un engagement pour « *faire évoluer la charte de conditionnalité des aides régionales aux entreprises* » !
- s'il s'agit d'autres travaux, desquels parle-t-on ?

Le projet d'avis pointe le risque d'une dérive de la complexification des structures régionales.

Pour la CGT c'est davantage la multiplication de ces comités qui pourrait mettre en cause la cohérence et l'efficacité recherchées ; celle-ci, pour nous, passe par des dispositifs et des moyens clairement définis pour que vive la démocratie sociale ainsi requise.

Enfin, en commission, la CGT a regretté le déséquilibre de traitement des trois parties structurantes du schéma : seulement trois petits paragraphes et quelques lignes pour la partie 3 « Aider les hommes et les femmes à réussir leur vie professionnelle ».

Ainsi, le projet d'avis fait référence au paragraphe 3.C qui traite de « *la prise en compte des différents temps sociaux par la Région pour une bonne articulation entre temps professionnel et de temps de vie* »... en cohérence, il aurait fallu évoquer les deux autres sous-chapitres traitant de l'égalité des droits et de la lutte contre les discriminations, de la contribution à l'amélioration des conditions de travail ; cette impasse est dommageable.

De même, la CGT regrette que ne soit pas abordé tout ce qui a trait – chapitre 1.B – à l'effort accru en faveur de la formation et de l'insertion professionnelles des personnes le plus éloignées de l'emploi ; c'est humainement et socialement regrettable.

Ces critiques doivent être mises en perspective avec les conditions de l'exercice qui était demandé au CESER : difficiles et ingrates pour tout le monde. La CGT s'inquiète à l'avance de sa répétition au moment où les schémas seront en passe d'être définitivement adoptés ; le dialogue social ne peut être ainsi malmené.

Au regard de ces réalités, la CGT votera malgré ses réserves le projet d'avis proposé.